



Compte rendu tenant lieu de procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 19 mai 2022

Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Epannes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Epannes, sous la présidence de Monsieur Emmanuel EXPOSITO, Maire.

Présents : **Messieurs** BRISSEAU Pascal, CAILLE Joël, EXPOSITO Emmanuel, FREMENTEAU Bernard, QUEMENER Pierrick,

Mesdames GALLOPIN Véronique, GAUTIER Isabelle, GUIGNARD Chantal, RAVARD Armelle

Excusés : M. SALLARES Nicolas

M. FAVRELIERE Jean-Claude (***pouvoir à Mme GALLOPIN V.***)

Mme DONIZEAU Dominique (***pouvoir à Mme GUIGNARD C.***)

Absents : M. BAUDOUIN Nicolas

Mmes MARTIN Stéphanie et RAMOS Ophélie

Soit 9 membres présents et 11 votants.

Madame RAVARD Armelle a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 21 avril 2022 a été approuvé totalement.

L'ORDRE DU JOUR :

1. Autorisation de signature – Convention Atelier Chantier Insertion 2022
2. Autorisation de signature – Convention avec la commune d'Amuré pour le marché des producteurs
3. DM Budget Annexe Lotissement (Retire et remplace la délibération n° D02.04.2022)

D01.05.2022 : Nature solidaire : Convention de partenariat pour l'année 2022

Monsieur le Maire rappelle que l'association accompagne les demandeurs d'emploi, résidents sur le territoire, rencontrant des difficultés d'exclusion.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la contribution financière de la commune, pour soutenir le fonctionnement de l'association.

La participation financière a été définie lors de l'Assemblée Générale de l'association dont le montant s'élève à 300€ pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité

D02.05.2022 : Marché des producteurs de Pays 2022 – Convention avec la commune d’Amuré

Considérant la délibération n° D07.09.2021 en date du 1^{er} octobre 2021 sur les règles de fonctionnement et la répartition des charges financières pour le marché des producteurs locaux en partenariat avec la commune d’Amuré,

Monsieur le Maire propose de reconduire le marché des producteurs locaux qui se fera sur la commune d’Amuré cette année et de partager les frais d’organisation par une convention signée entre les deux communes.

Adoptée à l’unanimité

D03.05.2022 : Décision modificative – BP annexe Lotissement « Quartier des Jardins de Ribray »

(Retire et remplace la DM pour le BP lotissement dans la délibération n° D02.04.2022/2 pour erreur matérielle)

Monsieur le Maire propose d’effectuer l’ajustement suivant sur le Budget Annexe du lotissement comme suit :

1. Sur le BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « Quartier des Jardins de Ribray » afin d’ouvrir des crédits nécessaires
- à régulariser une anomalie présente au compte 1382

Section Investissement

Recettes	Chap. 13	Article 138	+ 13 356,00€
-----------------	----------	-------------	--------------

Recettes	Chap. 021		+ 13 356,00€
-----------------	-----------	--	--------------

Section Fonctionnement

Dépenses	Chap. 023		+ 13 356,00€
-----------------	-----------	--	--------------

Recettes	Chap. 75	Article 757	+ 13 356,00€
-----------------	----------	-------------	--------------

Adoptée à l’unanimité

Questions et informations diverses

Scolaire

- 18 inscriptions pour la rentrée 2022-2023
- Un point financier sera fait tous les trimestres sur la facturation cantine-garderie

Etang

- A ce jour, 41 cartes annuelles et 7 cartés à la journées sont vendues. La recette est de 1279€ contre pour la même période en 2021 de 585€.

- Proposition d'une journée truite en 2023

Commune

- Rendez-vous avec ID 79 pour le projet de la MAM
- Le 20/05, signature de l'acte de vente de l'hôtel donc la commune ne sera plus propriétaire.
- Toujours trop de poubelles laissées sur les trottoirs de la commune : mettre sa poubelle sur les points de collecte et non devant sa porte.
- Dépôts sauvages d'ordures trop fréquents sur la commune.
- Rando cyclo du 14/05 : bon retour
- Samedi 11/06 : inscriptions au centre de loisirs pour cet été dans la salle du conseil municipal
- Un administré (M. RIGAUD) a envoyé un courrier à Monsieur le Maire pour demander le retrait du dos d'âne près de chez lui. La seule solution est de raboter mais le coût est de 30 000€. De plus, il souhaiterait que le conteneur à verre soit déplacé car cela fait trop de bruit quand les personnes viennent déposer leur verre. Pour réponse : le dos d'âne reste tel qu'il est car dans les années à venir, la route va être refaite et le conteneur ne peut pas être déplacé. Il faut faire preuve de civisme.
- Dispositif « Argent de poche » pour les jeunes de 16 à 17 ans : Travail de 3h30mn jour avec 30 mn de pause, 10 jours de travail maximum. Candidatures disponibles à partir du mois de juin. La commune serait intéressée pour juillet/août et les membres du Conseil Municipal sont favorables pour cette mise en place.

Site internet

- Il sera opérationnel le 1^{er} juin.
- La pré-réservation de la salle des fêtes pourra se faire sur le site directement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

La prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le Jeudi 16 juin 2022

Les membres du Conseil Municipal

La secrétaire

Armelle RAVARD

Le Maire

Emmanuel EXPOSITO

Nicolas SALLARES <i>Excusé</i>	Pascal BRISSEAU	Joël CAILLE
Stéphanie MARTIN <i>Absente</i>	Jean-Claude FAVRELIERE 1^{er} Adjoint <i>Excusé pouvoir à V. GALLOPIN</i>	Bernard FREMENTEAU
Nicolas BAUDOUIIN <i>Absent</i>	Ophélie RAMOS <i>Absente</i>	Dominique DONIZEAU <i>Excusé pouvoir à C. GUIGNARD</i>
Pierrick QUEMENER 4^{ème} Adjoint	Isabelle GAUTIER	Chantal GUIGNARD
Véronique GALLOPIN 3ème Adjointe		